



Bulletin de préconisation n°12 du 3/08/22

Réalisé par le : CENTRE
TECHNIQUE
de l'
Olivier

EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 83, 11, 26), GE Interfede, Civam Oléicole 13, Civam bio 66, Civam 84, SIOVB, Ceta d'Aubagne, A. Siciliano, Célia Graud

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : <http://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2022>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE, rendez-vous à cette adresse : <http://franceolive.fr/oleiculteur/lettres-dinformations>

RÉSUMÉ DE LA SITUATION

Gestion hydrique des vergers

Les oliviers sont encore dans la période de **repos végétatif estival**. Les besoins en eau sont généralement moins importants à cette période mais au vu de la sécheresse généralisée de cette année, **restez vigilant aux besoins de vos arbres**. Suivant votre situation, il peut donc être nécessaire d'assurer une irrigation de confort ou de survie si vos oliviers présentent des symptômes de stress hydrique.

Mouche de l'olive

D'après le BSV n°12 du 3 août, le risque évalué va de **faible** (Hérault, Gard, Pyrénées-Orientales) à **fort** (Vaucluse et Var). Les captures sont faibles sur tout le territoire sauf sur les secteurs littoraux. Les conditions climatiques actuelles ne sont majoritairement pas favorables à la ponte et au développement de la mouche. **Restez cependant vigilant aux conditions météorologiques car des températures plus douces accompagnées d'une humidité plus élevée entraîneront des attaques sur vos olives.**

Fertilisation

Il est encore temps de réaliser des **analyses foliaires** qui vont vous permettent de connaître l'état nutritionnel de l'arbre et de détecter d'éventuels désordres dans l'assimilation de nutriments (carences ou excès). France olive collabore cette année avec le laboratoire SADEF et vous propose une analyse minérale à un prix intéressant.

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de France Olive (association française interprofessionnelle de l'olive). Le Centre Technique de l'Olivier dispose d'un contrat couvrant sa responsabilité civile professionnelle pour ses activités de conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. ISSN : 2264 - 6701

Une partie des Travaux est financée par l'Union Européenne, l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer (FranceAgriMer) et France Olive (association française interprofessionnelle de l'olive), dans le cadre du Règlement délégué (UE) n°2017/1962 de la Commission du 9 Août 2017, modifiant le règlement délégué (UE) n°611/2014 et complétant le règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement Européen et du Conseil en ce qui concerne les programmes de soutien au secteur de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.





Gestion hydrique des vergers

La période de repos végétatif estival (après le durcissement du noyau) est généralement moins demandeuse en eau. Cette année étant particulièrement sèche, restez cependant attentif au besoin en eau de vos oliviers.

Suivant votre situation et vos parcelles (caractéristiques pédoclimatiques, historique de précipitation/irrigation, etc.) il est important de raisonner les apports d'eau en fonction de l'état de stress du verger et de sa durée (fort stress = feuille en cuillère, etc.). Les apports pourront ainsi osciller entre confort hydrique et irrigation de survie pour les arbres.

Avant toute action d'irrigation, pensez à vous renseigner sur les alertes sécheresses et les potentiels arrêtés préfectoraux concernant le prélèvement de l'eau, qui pourraient-être en place dans votre secteur. Vous pouvez consulter la carte des arrêtés et les restrictions de prélèvements en vigueur sur le [site du ministère de la transition écologique](#).

Pour vous accompagner dans la gestion hydrique de vos vergers, France Olive, en partenariat avec la Société Canal de Provence (pour la région Sud) et BRL exploitation (pour la région Occitanie), publie un bulletin technique sur ce sujet. Une vidéo explicative ainsi que le bulletin Eau'live N°5 et les cartes agro-climatiques par secteur (Occitanie et région Sud) sont disponibles sur les site de de [France Olive](#) , [BRL](#) et [SCP](#).



Mouche de l'olive

Observations

D'après le BSV n°12, les captures restent faibles excepté dans la zone littorale des Bouches du Rhône jusqu'aux Alpes-Maritimes. De faible dégâts ont été observé sur certaines parcelles (quelques piqûres et un peu de dalmaticose).

Évaluation du risque

Les risques évalués d'après le BSV n°12, sont globalement **faibles** (en raison des fortes chaleurs et de la faible humidité de l'aire), excepté sur les secteurs littoraux où ils vont jusqu'à **fort**.

Pour connaître la situation précise de la dynamique de vol des mouches sur vos parcelles il est fortement conseillé, si ce n'est pas encore le cas, de mettre en place un système de piégeage et d'effectuer des relevés hebdomadaires. Vous trouverez plus de précision sur les méthodes de suivi et d'évaluation du risque dans le [BSV oléiculture n°9 du 22 juin 2022](#) et l'[InfOlive n°10 du 7 juillet 2022](#).

Même si les captures sont faibles sur la majorité des secteurs, nous vous conseillons rester vigilant et anticiper d'éventuelles baisses de températures ou d'éventuels épisodes pluvieux qui favoriseraient la mouche de l'olive.

Préconisations

Les premières applications de barrières minérales sont normalement déjà en place. Si ce n'est pas le cas, nous vous conseillons de le faire rapidement afin d'anticiper une éventuelle et brusque augmentation des captures en cas de baisse des températures

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



et/ou des précipitations. Pensez à bien renouveler ces applications s'il y a eu érosion par le vent et/ou la pluie.

Si votre évaluation du risque vous amène à considérer un risque élevé pour vos olives, plusieurs stratégies de protection sont alors possibles : les tableaux ci-dessous récapitulent les spécialités autorisées selon votre conduite culturale.

STRATÉGIE BARRIÈRE MINÉRALE EN AB OU EN CONVENTIONNELLE (Seule ou combinée avec des insecticides)				
Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	Nombre d'application par an	Remarques
Agri nature Argical pro	Kaolin 99%	50 kg/ha (1 ^{ère} application)	6	Renouvellement à 30 Kg/ha tous les 20 à 30 jours sauf en cas de lessivage par les précipitations (20 mm) ou érosion par le vent.
Sokalciarbo WP Baikal WP	Kaolin 1000g/kg	30 kg/ha (1 ^{ère} application)	6	
Surround WP Crop Protectant	Silicate d'aluminium 949,8 g/kg	30 kg/ha	4	

Vous pouvez également utiliser des barrières minérales comme le talc Invelop® qui est reconnu substance de base par la Commission Européenne (doses d'utilisation identiques à l'argile kaolinite).

Il est conseillé de coupler les applications de barrières minérales avec l'application d'un adjuvant afin d'optimiser le traitement et d'augmenter sa résistance au lessivage. La liste des adjuvants autorisés ainsi que les doses d'application sont disponibles sur le cahier de l'oléiculteur et sur <https://ephy.anses.fr/>.

Nous vous rappelons que c'est la qualité de votre application qui fait l'efficacité de vos traitements à l'argile :

- Les applications doivent se faire sur feuillage sec et sans vent.
- Pour optimiser la couverture de la frondaison, vous pouvez fractionner le premier traitement en deux applications de 25Kg/ha et appliquer dans un sens, puis en sens inverse.
- Utiliser un adjuvant pour assurer une meilleure fixation du produit et augmenter sa résistance au lessivage. La liste des adjuvants autorisés ainsi que les doses d'application sont disponibles sur le cahier de l'oléiculteur et sur <https://ephy.anses.fr/>.

STRATÉGIE INSECTICIDE EN AB				
Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	Nombre d'application par an	Remarques
Synéis appât	Spinosad 0,02 %	1,2 l/ha	4 *	Application localisée (10 % de la frondaison) Maximum de 30 litres de bouillie/ha Ne pas cibler plus de 2 générations/an. Intervalle de 7 jours minimum entre les applications Stade BBCH d'application : 71-85

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



Naturalis	<i>Beauveria bassiana</i> ATCC 74040	2 l/ha	5	Persistance d'action de 7 jours Faible résistance au lessivage Intervalle de 5 jours minimum entre les applications Ne pas stocker plus de 12 mois
-----------	---	--------	---	---

* Cette année il n'y a pas de dérogation pour le Synéis appât (seulement 4 applications autorisées par an).

Attention : L'efficacité du Naturalis est très limitée. Ce produit doit être utilisé uniquement en complément d'une autre stratégie de lutte en connaissance des limites d'efficacité du produit et des conditions d'application.

STRATÉGIE INSECTICIDE EN AGRICULTURE CONVENTIONNELLE				
Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	Nombre d'application par an	Remarques
Décis protech ...	Deltaméthrine 15 g/l	0,083 l/hl	3	Réaliser les applications en début de vol car action adulticide et non ovi-cide/larvicide Alterner les matières actives
Karaté Zéon, ...	Lambda cyhalothrine 100 g/l	110 ml/ha	2	

AUTRES STRATÉGIES : ATTRACT & KILL, PIÉGEAGE MASSIF...				
Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	Nombre appli par an	Remarques
Viotrap	Deltamé Deltaméthrine 0,125 g/kg Hydrolysate de protéine 21 g/kg	150 à 200 piège/ha	2	Application 5 à 10 jours avant le durcissement du noyau Remplacer si précipitations > 200 mm Pas d'exposition directe aux rayons du soleil
Flypack dacus	Deltamétrine 0,015g Attractif alimentaire Pheromone d'agrégation	100 pièges/ha	1	Positionnement avant le stade de réceptivité des olives jusqu'à la récolte. Durée de diffusion 180 jours.

Vous trouverez également des informations complémentaires concernant la fabrication artisanale de pièges sur l'Infolive n°8, téléchargeable en suivant le lien : <https://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2022/> ainsi que sur le site de France Olive dans la section « Oléiculteur » à la rubrique « Bulletin d'information ».

Des informations complémentaires sur les spécialités commerciales autorisées et leurs spécificités d'utilisation sont disponibles sur le cahier de l'oléiculteur 2022 avec certiphyto : <https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2021/11/2022-Cahier-de-l-oleiculteur-avec-certiphyto.pdf>

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



Fertilisation

La période du durcissement du noyaux est propice à la réalisation d'**analyse foliaire** car les oliviers sont en repos végétatif et donc les éléments nutritifs sont stables dans l'arbre. Elles permettent de connaître l'état nutritionnel de l'arbre et de détecter d'éventuels désordres dans l'assimilation de nutriments (carences ou excès). En fonction de ces analyses, vous pourrez ajuster les apports de fertilisants au sol ou en foliaire.

France olive collabore cette année avec le laboratoire SADEF et vous propose une analyse minérale complète (Poids sec 100 feuilles, matière sèche, matières minérales, N, P, K, Ca, Mg, Fe, Zn, Cu, Mn, B, rapports et équilibre) pour seulement **43 € HT**.

Pour vous aider à réaliser une fertilisation adaptée aux caractéristiques et aux besoins spécifiques de votre verger :

- Contactez les techniciens oléicoles de votre secteur, ils sauront vous conseiller au mieux et pourront vous aider à concevoir votre plan de fumure.
- Pour d'avantage d'informations sur la fertilisation des oliveraies, consultez le cahier de l'oléiculteur 2022 : <https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2021/11/2022-Cahier-de-l-oleiculteur-avec-certiphyto.pdf>
- **Pour des informations sur les analyses foliaires, le protocole de prélèvement et les tarifs préférentiels auprès du laboratoire partenaire :** <https://franceolive.fr/actualites/analyses-foliaires-sur-olivier-2022/>